

Communiqué de presse – 28 septembre 2011

Accessibilité et Insertion professionnelle des personnes handicapées

Nouvelle étape pour le projet « INOVACCESS» : Une aide financière pour les employeurs engageant des travaux de mise en accessibilité de leurs locaux

Les employeurs inscrits dans la démarche INOVACCESS peuvent bénéficier d'une aide au financement des travaux de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels. Cette nouvelle étape a pour objectif de faciliter le recrutement de collaborateurs en situation de handicap.

De septembre 2010 à juillet 2011, les entreprises privées et employeurs publics situés dans le périmètre du projet INOVACCESS, ont pu profiter d'un diagnostic d'accessibilité gratuit de leurs locaux. Dans le droit fil de ce travail, celles et ceux qui décideront de réaliser des travaux d'aménagement pourront bénéficier des aides financières proposées respectivement par l'Agefiph et le Fiphfp portant sur tout ou partie des projets concernant les locaux professionnels dans lesquels des difficultés d'accessibilité ont été relevées.

Une aide conséquente de l'Agefiph pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap dans les entreprises privées

Attribué par la Commission Travaux du programme INOVACCESS sur la base d'un projet élaboré en concertation avec l'employeur, le montant de cette aide variera en fonction du de celui des travaux à engager et de l'ambition du projet en termes d'emploi.

- **Pour les entreprises de plus de 10 salariés**, l'Agefiph prend en charge 100 % des premiers 5 000 euros consacrés aux travaux. Au-delà, la prise en charge varie entre 50 et 70 % du coût, en fonction de l'intérêt du projet et du foyer potentiel d'emploi dans l'entreprise. L'aide est plafonnée à 150 000 euros par opération.
- **Les entreprises artisanales et commerciales de moins de 10 salariés** bénéficient pour leur part du soutien de la Ville de Grenoble, au titre du programme FAARE, et d'une aide complémentaire de l'Agefiph représentant 50 % du coût des travaux, dans la limite de 5 000 euros.

Les employeurs publics soutenus par le Fiphfp

Les employeurs publics bénéficient d'une aide du Fiphfp pouvant atteindre jusqu'à 100 % du coût global des travaux, l'aide étant attribuée aux établissements en fonction du nombre d'agents employés dans la collectivité.

Un bilan d'étape très positif

Depuis son lancement en janvier 2010, le programme INOVACCESS a suscité une forte adhésion de la part des employeurs en dépit d'un climat économique morose. Aujourd'hui, **près de 70 % des entreprises concernées (représentant 90 % des effectifs salariés du territoire) se sont engagées dans le dispositif** en réalisant un diagnostic d'accessibilité de leurs locaux.

Suite à ces diagnostics, certaines entreprises mènent un avant-projet architectural. Financé à 100 %, et réalisé avec le concours d'une équipe de maîtrise d'œuvre dédiée, cette étape permet de définir et précisément les travaux à engager. D'autres ont déjà pu bénéficier de l'expertise d'INOVACCESS pour optimiser l'intégration de l'accessibilité dans les projets de construction ou d'extension de leurs locaux, comme par exemple le nouveau siège de la CMA de l'Isère ou le projet d'extension du hall expérimental d'ESRF.

INOVACCESS participe au Mois de l'Accessibilité

Dans le cadre du 3^e mois de l'Accessibilité, INOVACCESS mène, les 27 et 28 septembre, une opération festive et originale pour interpeller le public et l'informer au moment où les entreprises sont appelées à s'investir dans une nouvelle étape du programme.

Ainsi, l'équipe INOVACCESS réalise, en partenariat avec la CMA de l'Isère, un marquage temporaire des rues sur le parcours du secteur 1, entre Europole et le local INOVACCESS.

En outre, le mercredi 28 septembre de 14 h à 18 h, de nombreuses animations se déroulent dans le square des Fusillés avec notamment un atelier « graffitis » accessibilité en animé par Ness One et une représentation chorégraphique.

(Cf. photo de l'opération et plan)

INOVACCESS en bref

Projet expérimental unique en France, initié par l'AGEFIPH et la Ville de Grenoble et rejoint par le Fiphfp, INOVACCESS est une démarche volontaire, ouverte à tous les employeurs privés et publics de plus de 10 salariés, locataires comme propriétaires, implantés dans les quartiers grenoblois de Berriat/Bouchayer-Viallet, Berriat/Europole et Presqu'île/Polygone scientifique. Ce dispositif permet aux employeurs éligibles de bénéficier d'un diagnostic d'accessibilité et si nécessaire, d'un avant-projet architectural et d'une contribution à leurs travaux d'aménagement.

Ces aménagements ont pour but de faciliter le recrutement de personnes handicapées et de **donner ainsi aux employeurs des moyens supplémentaires pour satisfaire à leurs obligations légales**.

De nombreux partenaires se sont engagés dans le projet INOVACCESS : la CGPME et le MEDEF de l'Isère, les services déconcentrés de l'Etat (DIRECCTE Isère), la SEM INNOVIA, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, le Conseil général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la Région Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte des Transports en Commun mobilisent notamment leurs moyens humains, matériels et financiers pour faire connaître le projet auprès des employeurs publics et privés.

www.inovaccess-grenoble.com

Contact presse

Ville de Grenoble

Service presse

Tel 04 76 76 39 21

presse@ville-grenoble.fr

Agefiph

Agence Géraldine Musnier/ Elodie Ferru

Tel : 04 78 91 19 75

elodie@agencegeraldinemusnier.com